

Le plus grand désavantage découlant de l'établissement de cette nouvelle circonscription est d'ordre politique. Je suis certain que les membres de la commission ne se sont pas fermés les yeux sur les répercussions politiques. Si vous voulez visiter les gens de la circonscription, vous devrez vous rendre de Calgary à Edmonton, puis faire un détour jusqu'à Edson et Jasper. Si vous désirez aller en hiver de Calgary à Jasper, vous devrez partir de Calgary, aller à Edmonton et vous rendre ensuite jusqu'à Edson, car la route à partir de Calgary en passant par Banff Jusqu'à Jasper est souvent fermée à cette saison-là.

Pendant la campagne électorale, les candidats de tous les partis devront utiliser les postes de télévision et de radio d'Edmonton, Red-Deer, Calgary et Lethbridge. J'ignore combien d'hebdomadaires on y trouve, mais le renseignement a été fourni à la commission. Il sera impossible d'y poursuivre une campagne efficace et presque impossible, du point de vue administratif, d'organiser la région. C'est pour toutes ces raisons que, à notre avis, l'établissement de cette circonscription créera un déséquilibre dans toute la province.

Une fois réglée la question de la circonscription projetée de Rocky Mountain, la carte électorale ne poserait plus beaucoup de problèmes en Alberta. Et à tous, dirais-je, pourrait s'appliquer une solution apolitique. Les circonscriptions de Calgary et d'Edmonton devraient demeurer identiquement les mêmes, exception faite de la population. Dans les circonscriptions d'Acadia, de Vegreville et de Macleod, il pourrait s'effectuer quelques rectifications entre circonscriptions adjacentes. Il conviendrait de créer une nouvelle circonscription à Edmonton et à Calgary. Ces remaniements pourraient se faire sans bouleverser toute la carte électorale et ils donneraient satisfaction à tous les Albertains.

Les journaux de l'Alberta ont fort critiqué la création de la nouvelle circonscription de Rocky Mountain et l'ont affublé de bien des noms. Je n'ai pas l'intention de les citer, parce que, je l'ai déjà signalé, je veux m'en tenir aux faits et à la logique avec l'espoir que la commission étudiera mon opposition avec soin.

Je voudrais maintenant consigner au compte rendu le nombre d'habitants par régions, d'après le recensement de 1961. Ce document, daté du 4 mars 1966, m'est parvenu du bureau de M. Castonguay. Il montre la population des nouvelles circonscriptions électorales de l'Alberta après le remaniement de la carte électorale et se fonde sur les chiffres établis par le recensement de 1961. On y utilise le nom des nouvelles circonscriptions électorales au nombre de 19.

Avant le remaniement de la carte électorale, la circonscription d'Athabaska avait une population de 59,000 âmes. Après le remaniement, cette population n'est plus que de 54,000. La circonscription de Bow-River avait une population de 58,655 âmes avant le remaniement; après celui-ci, cette population est portée à 61,555. Voici deux exemples des changements qui se sont produits.

Je suis d'avis que la commission a appliqué la formule correctement en ce qui concerne les marges de tolérance et s'est efforcée d'augmenter la population des régions rurales. Si on analyse la situation, on constate qu'on a fait un effort en ce sens, parce qu'il n'y a pas une seule circonscription qui, après le remaniement, a une population dont le chiffre se rapproche un tant soit peu des 25 p. 100 de marge de tolérance.

Fait intéressant, c'est que la commission a déclaré dans son rapport que certaines cartes lui avaient été soumises par un des commissaires, mais qu'elle n'en avait pas fait usage. Les membres de la commission avaient semble-t-il, des idées bien arrêtées. J'estime que la création d'une circonscription montagnaise résulte d'un rêve fait par l'un ou l'autre commissaire. Au point de vue esthétique, c'est une idée merveilleuse, mais au point de vue pratique, administratif ou politique, c'est une idée irréalisable. J'ose ajouter que tous les députés de l'Alberta sont d'accord sur ce point.

Si la commission examinait à nouveau la situation et étudiait nos propositions, je suis sûr qu'elle apporterait les changements et rectifications nécessaires. Je voudrais mentionner un ou deux autres aspects de la nouvelle circonscription projetée de Rocky Mountain. Les principales voies ferroviaires et routes de l'Alberta vont vers l'Est et vers l'Ouest ou forment un angle en direction des vallées et des cols situés dans les montagnes. Il n'y a à peu près pas de voies praticables Nord-Sud dans les régions montagneuses.

Je voudrais me reporter à l'article 13 de la loi. En légiférant, nous y avons peut-être donné une interprétation quelque peu lâche, car tous les représentants à la Chambre croyaient, j'en suis sûr, que cet article imposait à la commission un certain devoir et une certaine responsabilité. Le texte de la loi n'est peut-être pas clair à ce sujet, car l'un des membres de la commission de l'Alberta, avocat très compétent et maintenant juge éminent, ne l'a apparemment pas interprété de cette façon.

• (4.40 p.m.)

Puis, l'article 13 stipule:

La commission peut s'écarter de l'application rigoureuse des règles visées aux alinéas a) et b)...